

La Communauté germanophone prend des allures de quatrième région

■ Les germanophones héritent de nouvelles compétences, dont le logement.

Les gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté germanophone ont ficelé, hier à Namur, le prochain paquet de compétences qui passeront de la première vers la seconde. Il s'agit du logement privé et public dans son intégralité, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ainsi que de l'énergie, du moins pour ce qui a un rapport avec ce dernier. Les primes énergétiques en font partie, mais pas les certificats verts pas plus que les fonctions de régulateur public sectoriel.

Ces transferts de compétence s'opèrent via l'article 139 de la Constitution et englobent le financement via des dotations. Pour le logement, le transfert porte sur 4,4 millions d'euros, avec un mécanisme d'indexation.

La Deutschsprachige Gemeinschaft (DG) ne peut pas se financer elle-même, car, contrairement aux Régions, les Communautés ne disposent pas du pouvoir fiscal. Dans une toute récente réponse parlementaire, le ministre wallon Di Antonio (CDH) a estimé que sans moyens supplémentaires, la DG est trop petite pour gérer l'aménagement du territoire.

Effectif en 2020

Les projets de décret organisant ces transferts et l'accord de coopération sont appelés à passer en première lecture dès la rentrée parlementaire

de septembre 2018. L'exercice des nouvelles compétences par la DG interviendrait dès l'année 2020. La Wallonie n'exercerait alors plus que 5 autres compétences en territoire germanophone: l'économie, l'agriculture, les routes, l'environnement et la mobilité. Et encore, plus que pour une législature, car à en croire l'ancien ministre-Président Karl-Heinz Lambertz (SP), le quarantième anniversaire de l'article 139 qu'il avait corédigé, devrait coïncider avec l'avènement de la quatrième Région à part entière, en 2024.

L'homme – qui est actuellement sénateur national – a déclaré aussi que l'autonomie régionale n'est pas une fin en soi et que des coopérations peuvent régler l'exercice des compétences. Paradoxalement, au début de ce mois de juillet, il a toutefois qualifié de *"bombe atomique institutionnelle"* une idée évoquée au parlement de la Communauté germanophone par le député Luc Frank (CSP-CDH) selon laquelle une *"lex germania"* pourrait valoir sur le territoire de quelques communes wallonnes mi-toyennes. Et consentantes.

Cette idée veut préserver d'un dégât collatéral la société de logement social NosBau qui a la particularité d'enjamber la frontière linguistique. L'accord intergouvernemental de jeudi stipule que les *"discussions vont se poursuivre afin d'atteindre l'option la plus praticable, à savoir la scission de la société NosBau"*. Ce dont les neuf communes associées (1) qui s'entendent bien entre elles ne veulent résolument pas.

Antoniadis doit-il démissionner ?

L'affaire s'est envenimée. Au point qu'un député germanophone, Freddy Mockel, a demandé la démission du ministre socialiste Antonios Antoniadis pour mensonge au sujet d'un de ses collaborateurs qui se trouve être l'ancien directeur de la société NosBau. Un code de déontologie de la Société wallonne du logement lui imposant une période de "cool-down" interdirait à ce dernier de préparer le transfert de compétence du logement social. Par ailleurs, son option pour la dislocation honnie de son ancienne société se révélerait contraire aux stipulations déontologiques qu'il aurait ou non signées. Sans parler, ce que certains font à

mots peu couverts, d'un retour par la grande porte à la tête du logement social germanophone une fois celui-ci intégré dans l'administration. L'affaire est appelée à être éclaircie, en commission parlementaire, en septembre prochain. Au moins juridiquement. Politiquement, l'approche des élections communales n'est pas propice à l'abaissement de la tension.

Pierre Schöffers

→ (1) Les communes francophones de Welkenraedt, Plombières, Aubel, Baelen et Thimister-Clermont et les communes germanophones d'Eupen, La Calamine, Lontzen et Raeren.

*“Les discussions
vont se poursuivre
afin d’atteindre
l’option la plus
praticable, à savoir
la scission de la
société NosBau.”*